

Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 10 juin 2022

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint		Pouvoir à Lionel RITTNER
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA		Pouvoir à Christine GUIMOYAS
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE		Pouvoir à François MANON
Marie-Christine SAGNAL	X	

POUVOIRS :

- M. Hervé DELBEGUE donne **pouvoir** à Lionel RITTNER
- Mme Jocelyne SCAPPATURA donne **pouvoir** à Christine GUIMOYAS
- M. William MAIRE donne **pouvoir** à François MANON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Sophie GUILLAUD-PIVOT**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mai
- Retour sur les décisions prises par délégation
- Adoption des modalités de publicité des actes de la Commune
- Cession de la parcelle AB283
- Signature de la convention avec l'OGEC Les Marronniers
- Signature de la convention de fourniture des repas avec l'ADMR
- Révision du PLU : tenue du débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 17 mai 2022, et a été adressé le 19 mai dernier.

Le compte-rendu est validé.

Retour sur les décisions prises par délégation

- *Aucune*

Délibération n° 2022-6-1 :
Adoption des modalités de publicité des actes de la Commune

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, issue des ordonnances du 7 octobre 2021, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Ces dispositions entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Il précise que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication : soit par affichage, soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, soit par publication sous forme électronique.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- OPTE pour les modalités d'affichage par voie électronique, sur le site internet de la commune
- PRECISE que les documents demeurent consultables au format papier, sur demande en Mairie, aux horaires d'ouvertures, et que le panneau d'affichage sera maintenu pour les informations d'importance.

Délibération n° 2022-6-2 :
Cession de la parcelle AB283

Monsieur le Maire indique que le bâtiment ex-Deschamps, à proximité du complexe sportif avait déjà fait l'objet d'une mise en vente. Les précédents acquéreurs s'étant désistés, il a de nouveau été remis en vente.

L'avis des Domaines, renouvelé le 18 mai 2022, a fixé une valeur vénale à 50 000€.

La Commune a été destinataire d'une offre à 55 500€.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la vente de la parcelle AB283 au tarif de 55 500€, au profit de M. Sébastien DA ROCHA.
- CONFIE à l'étude de Me SARAMITO-SOTTILINI la rédaction de l'ensemble des actes et la réalisation des formalités nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut le 1^{er} adjoint, à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Délibération n° 2022-6-3 :
Signature de la convention avec l'OGEC Les Marronniers

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations relatives aux conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Les Marronniers par la commune de Corbelin. Il précise que ce financement constitue le *forfait communal*.

Il indique que les précédentes conventions sont arrivées à échéance, et propose, en accord avec l'OGEC, la signature d'une convention sur 5 années scolaires. Il précise que le projet est joint à la présente note.

Monsieur le Maire précise que les sommes dues depuis septembre, rattachées sur l'exercice précédent, seront versées dès la délibération exécutoire. Il précise également que le projet de convention a été validé par les services compétents du diocèse.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la convention relative au forfait communal avec l'OGEC Les Marronniers
- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-6-4 :
Signature de la convention de fourniture des repas avec l'ADMR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la cuisine du restaurant scolaire fournit à l'ADMR de Corbelin les repas destinés au portage à domicile.

Il indique qu'il est nécessaire d'établir une convention entre les parties pour déterminer les modalités de la prestation et de sa facturation.

Le projet de convention est joint.

Frédéric GEHIN précise que le passage en liaison froide est en cours de mise en place, tant du côté des bénéficiaires que de la cuisine.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la convention relative à la fourniture des repas auprès de l'ADMR
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-6-5 : **PLU : débat relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 mars dernier, a été prescrite la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Corbelin. Cette révision générale s'accompagne d'un certain nombre d'objectifs, inscrits à la délibération et prévoit différentes modalités de concertation. Le document de présentation est joint à la présente note.

Delphine PELLETAN, du cabinet Espaces & Mutations, qui accompagne la Commune dans la révision de son PLU présente le document support du débat des orientations du PADD.

Elle précise que l'objectif d'organiser ce débat suffisamment tôt dans le processus de révision, vise à permettre de mettre en place, pour la Commune, le sursis à statuer pour les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme.

La présentation est divisée entre les axes « cadre de vie », « social », et « économie ».

Concernant l'axe social, Grégory MEYER souhaite savoir si le nombre de « logements à produire » inscrit dans le cadre du futur PLU permettra d'absorber l'évolution démographique prévue sur notre territoire. Frédéric GEHIN précise que les calculs permettent d'absorber l'évolution de la population, qui est actuellement inférieure à 1%. Il faut surtout noter que c'est la typologie des habitats qui va évoluer. Lionel RITTNER complète en indiquant que sur les 10 dernières années, entre 10 et 15 permis de construire par an étaient déposés. Le projet actuel prévoit une moyenne de 13, mais sur des typologies différentes. Delphine PELLETAN précise, à la demande de Grégory MEYER, que la règle est identique pour l'ensemble des communes, qui disposent d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec les orientations du SCOT. Les services de l'Etat y sont particulièrement vigilants. En outre, 2027 est la date butoir fixée pour intégrer les éléments de la loi Climat et Résilience.

Concernant l'assainissement, Grégory MEYER souhaite savoir s'il est prévu qu'il n'y ait plus d'installation individuelle. Lionel RITTNER précise que la mise en place de nouvelles installations individuelles n'est pas impossible, sous réserve des capacités du sol, mais que la concentration des constructions sur la centralité entrainera mécaniquement la diminution des installations individuelles. Les installations individuelles pourront demeurer notamment pour les réhabilitations et les changements de destination dans les hameaux.

René VIAL indique que Corbelin a été proche des capacités maximum d'absorption de l'assainissement collectif, mais que les derniers travaux ont permis de réduire ce risque. Il souhaite connaître comment se situe la Commune en termes de logement collectifs. Delphine PELLETAN précise que la Commune comporte entre 10 et 12% de logements collectifs. Les constructions des quatre dernières années recensent 4 logements collectifs pour 60 logements construits, probablement sur de la rénovation.

François MANON s'interroge si les zones STECAL (Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées) sont encore d'actualité. Delphine PELLETAN précise que la loi ALUR permet des évolutions à la marge des habitations situées dans les zones Agricoles et Naturelles, sous réserve que les PLU en prévoient les limites. Concernant les activités économiques diverses situées dans les zones A et N, le règlement du PLU doit déterminer les règles d'évolution, secteur par secteur, dans la limite où ces derniers restent exceptionnels et justifiés. Ces éléments seront à aborder à la phase du plan de zonage.

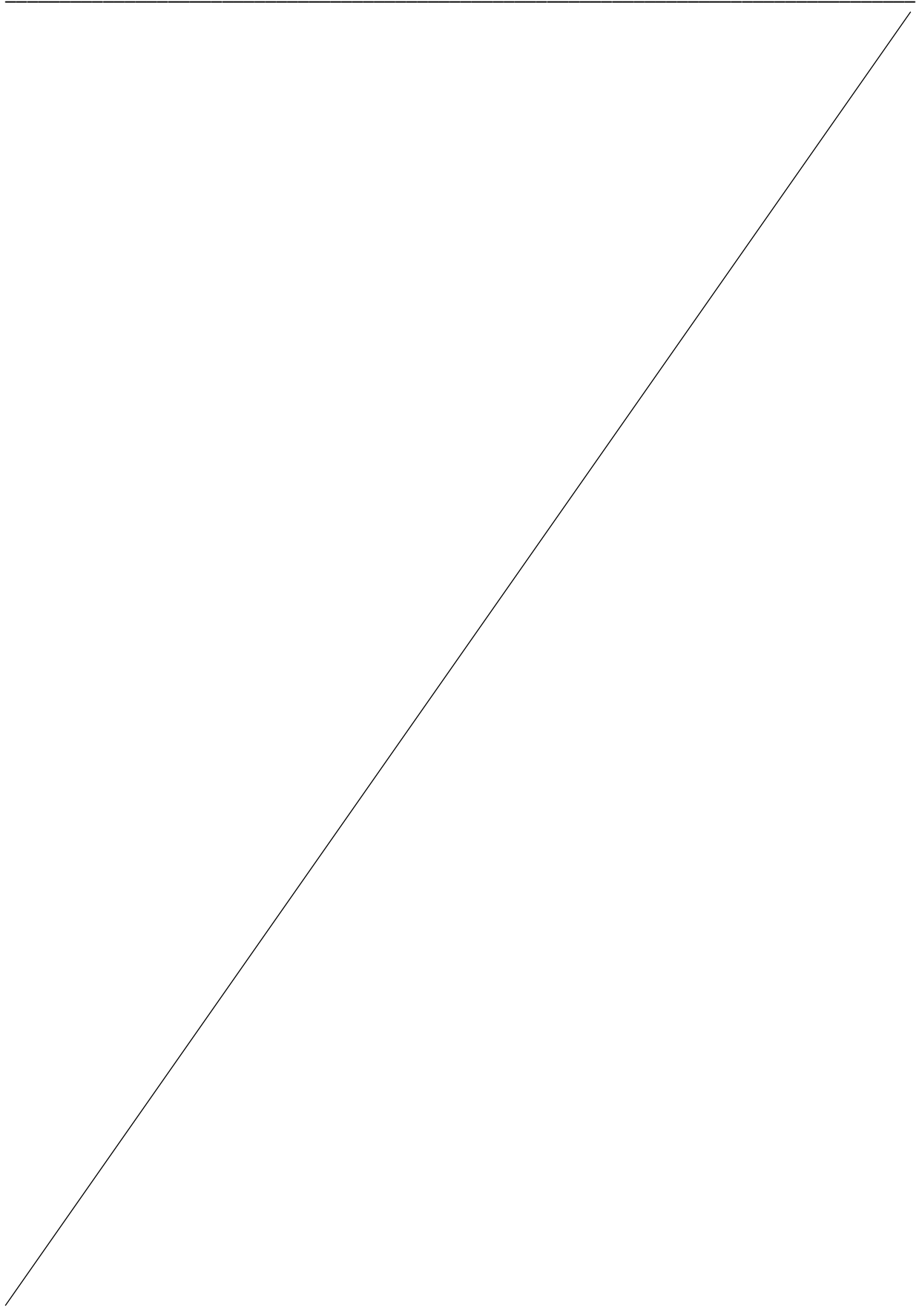
Frédéric GEHIN indique que la première réunion publique aura lieu le 1^{er} juillet à 18h30, pour la présentation du diagnostic et des modalités de concertation qui débutera à la rentrée.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations du PADD.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Point d'informations – Balcons du Dauphiné

Frédéric GEHIN indique que le forum des élus de la Communauté de communes, relatif au socle du projet de territoire intercommunal a permis d'accueillir un nombre important d'élus corbelinois, et s'en félicite. Alain CHADI salue le travail et la présentation qui a été faite par chaque Vice-président, et qui a permis de balayer l'ensemble des thématiques. Il note que l'importance des relations intercommunales est croissante et que les projets à long terme qui sont portés par la Communauté de communes sont de réels enjeux pour l'avenir. Grégory MEYER abonde en ce sens, en rappelant le rôle de l'intercommunalité dans la structuration du territoire, et invite l'ensemble des élus à s'intéresser aux projets portés par cet échelon.

Frédéric GEHIN rappelle que la présentation du diagnostic socioéconomique a eu lieu le 14 juin dernier, avant la réunion du CCAS. Ces éléments présentés permettent de nourrir la réflexion tant pour la révision du PLU que pour les différents projets menés par la commune.

Il indique également les trois principaux évènements à venir :

- *La fête de la musique le vendredi 17 juin, à partir du 18h, au cœur du village,*
- *Le second tour des élections le dimanche 19 juin. Le tableau de tenue du bureau de vote a été adressé aux élus*
- *Le repas du personnel et des élus le 5 juillet prochain.*

• Questions diverses et tour de table

Marie-Claude GARIN indique que le solstice de Brangues a été reporté, en raison de l'indisponibilité d'un des acteurs. Il devrait se tenir avant l'automne. Concernant la fête des arts, le choix des écoles aura lieu le 5 juillet.

Fabienne SALAMAND rappelle que la sortie vélo du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 2 juillet à partir de 9h00 (départ de la Salle Polyvalente). Soixante enfants sont inscrits, et il manque des accompagnateurs.

Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que la dernière assemblée générale du Centre Social Jean Bedet, a eu lieu fin mai. Le rapport financier indique un maintien d'équilibre, avec un résultat créditeur, et la validation des comptes par le Commissaire aux comptes, présent en assemblée.

François MANON indique que le Syclum poursuit son travail pour la réduction des déchets. L'ex-territoire de la Vallée de l'Hien sera le premier secteur à bénéficier du ramassage en porte à porte du tri.

René VIAL souhaite remercier Madame PELLETAN pour la qualité de sa présentation.

Grégory MEYER indique que le travail sur le schéma directeur informatique du territoire des Balcons du Dauphiné est en cours de définition. Il s'orientera sur la mise à disposition d'outils et de compétences à destination des communes.

Yoann ZINOPOULOS indique éprouver des difficultés à obtenir des informations quant au déploiement de la fibre optique. A ce jour aucune information ne parvient d'aucune structure quant au calendrier et aux modalités de déploiement. La Communauté de communes a partagé le même constat.

Lionel RITTNER remercie les services techniques qui ont terminé la réfection des massifs. La rénovation de la toiture des services techniques est sur le point de se terminer. La mise en location du premier appartement de la Place Falatieu aura lieu d'ici début juillet, avec déjà liste d'attente de personnes intéressées. Enfin, l'étude de programmation est en cours pour, d'une part, la construction d'un bâtiment ayant vocation à accueillir la pharmacie et des logements et d'autre part l'agrandissement du restaurant scolaire. La phase de concertation avec les personnes concernées va se poursuivre, et une présentation pourra être programmée lors du prochain Conseil municipal.

Concernant la voirie, la route du vieux Moulin a été refaite intégralement. La réflexion sur les aménagements de sécurité se poursuit, avec la mise en place de chicanes-test sur Bois Vion et Bugnon, avec des comptages de vitesse, à compter de début juillet.

Frédéric GEHIN rappelle que les prochaines séances du conseil auront lieu :

- Mardi 12 juillet à 19h00
- Jeudi 15 septembre à 19h00
- Jeudi 13 octobre à 19h00
- Jeudi 1^{er} décembre à 19h00

La séance est levée à 21h25.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 16 juin 2022

- Délibération n°2022-6-1 : Adoption des modalités de publicité des actes de la Commune
 - Délibération n°2022-6-2 : Cession de la parcelle AB283
 - Délibération n°2022-6-3 : Signature de la convention avec l'OGEC Les Marronniers
 - Délibération n°2022-6-4 : Signature de la convention de fourniture des repas avec l'ADMR
 - Délibération n°2022-6-5 : Révision du PLU : tenue du débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
-
- 